

Rapport de la Commission du réaménagement de la place de jeux à la rte du Collège

32

Préavis municipal no 01/2025

Madame la Présidente,

Mesdames, Messieurs les Conseillers,

La Commission du réaménagement de la place de jeux composée de :

- Monsieur Cédric Glauser,
- Monsieur Fabrice Meyer,
- Madame Adrienne Favre (rapportrice),

a rencontré une délégation de la Municipalité le 11 mars 2025 pour la présentation du sujet susmentionné dans les locaux de l'administration communale.

Le réaménagement ainsi que l'entretien de la place de jeux a été parcouru avec la Municipalité.

La commission remercie la Municipalité pour la présentation et d'avoir impliqué un comité d'enfants et de parents du village pour établir ce projet.

La nouvelle place ne pourra pas être agrandie par rapport aux gabarits existants mise à part la rampe d'accès en raison de l'affectation de la zone. L'arbre existant sera conservé.

La Municipalité a demandé un devis à une entreprise qui peut réaliser l'entier des travaux ainsi que la fourniture et installation des nouveaux jeux. Cette entreprise assume la totalité des garanties.

La commission a constaté que rien n'a été prévu pour améliorer l'entretien des talus entourant la place de jeux (actuellement les talus sont broyés trois fois par année) et qu'il conviendra donc de réfléchir à cet aspect afin que la place conserve un aspect convenable.

Par ailleurs, nous avons rendu attentif la Municipalité qu'il n'y a pas qu'une seule entreprise sur le marché qui réalise ce type de travaux. Aussi, la commission considère qu'il y a lieu de demander au minimum une offre supplémentaire à une entreprise active dans le domaine. Nous encourageons donc la Municipalité à nous présenter une offre détaillée comparative afin que ce projet puisse être rediscuté avec la commission et aboutir.

En effet, pour nos jeunes enfants habitants St-Barthélemy, nous sommes bien conscients de l'état déplorable de cette place et souhaitons que ce projet aboutisse dans les meilleurs délais. Néanmoins en l'état actuel et sans comparatif pour des travaux de quelques CHF 120'000.-,

la Commission du réaménagement de la place de jeux propose au Conseil Communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEL COMMUNAL DE ST-BARTHELEMY

- Vu le préavis municipal No 01/2025
- Ouï le rapport de la commission du réaménagement de la place de jeux
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE :

- De refuser le préavis tel que présenté et demande à la Municipalité de présenter au minimum une offre supplémentaire d'une entreprise active dans le domaine afin de pouvoir effectuer un comparatif.

St-Barthélemy, le 26 mars 2025

Pour la Commission du réaménagement de la place de jeux :

Cédric Glauser



Fabrice Meyer



Adrienne Favre

